COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

Revue de presse
du 04 au 10 Mars 2017

Les articles contenus dans ce document n'engagent que les auteurs et les sources dont ils émanent. Ils ne reflètent en aucun cas une position officielle de la COI

Sommaire

Le Secrétaire Général de la COI aux Comores.....4

- **Hamada Madi, secrétaire général de la Coi «Le changement de dénomination nous permettra de faire valoir les résolutions de l'Onu sur Mayotte»**
- **Le Secrétaire Général de la Commission de l'Océan Indien à rencontre le Président de la République**

Journée International de la Femme.....9

- **Journée internationale de la femme: Message de Hamada Madi**

Économie11

- **Interview de "Marjaana Sall -EU Ambassador to Mauritius : Mauritius -EU : Past and future valued partnership**
- **Les destins de la France et de Maurice sont étroitement liés depuis 300 ans**

32e Conseil des Ministres.....14

- **32ème conseil des ministres de la COI**
- **COI, La Communauté des états suit son chemin**
- **COI : Maurice à la présidence de l'Océan indien**
- **Extension du domaine de la lutte**
- **Maurice prend la Présidence de l'organisation : l''intégration régionale, une nécessité dit Vishnu Lutchmeenaraido, ministres des Affaires Étranger**
- **INDIANOCÉANIE : La COI veut changer sa stature politique et diplomatique**
- **Conseils des ministres de la COI : où sont les élus de La Réunion ?**

Veille Sanitaire.....31

- **Commission de l'océan Indien : Veille sanitaire renforcée à l'échelle régionale**

Tourisme.....33

- **La Tourism Promotion Association pour une meilleure ouverture aérienne**

Sécurité Maritime.....35

- **Sécurité maritime : Replacer Madagascar au centre du monde**

Changements Climatiques39

- **CHANGEMENT CLIMATIQUE : « Nous devons agir maintenant » selon Étienne Sinatambou**

Cyclone Enawo : Solidarité envers Madagascar.....40

Le Secrétaire Général de la COI aux Comores

Al-watwan

Hamada Madi, secrétaire général de la Coi «Le changement de dénomination nous permettra de faire valoir les résolutions de l'Onu sur Mayotte»

07/03/2017



De passage à Moroni, le secrétaire général de la Commission de l'Océan indien (Coi), a accepté de répondre à nos questions. Transformation de la Commission en Communauté et ses implications, la place de Mayotte dans la région, le problème de la circulation entre les pays membres, etc., autant de questions que Hamada Madi Bolero aborde dans l'interview qui suit.

Pour le prochain sommet des chefs d'Etat, quel en sera le thème et l'endroit ?

Le sommet de la Coi n'est rien qu'une réunion des chefs d'Etat, qui n'a aucun pouvoir décisionnel. Ce sera juste un sommet des chefs d'Etat et de gouvernement qui vont tracer des orientations. Les seules instances décisionnelles de la Coi sont le Conseil des ministres et le Comité des Opl.

Il y aura un conseil extraordinaire, en septembre et peut-être que Maurice en profitera pour organiser ce sommet. Par ailleurs, le secré- taire général de la Coi a été chargé de mettre en place un Comité d'études afin de voir

les implications aussi bien juridiques, économiques et financières d'une Communauté des Etats de l'Océan indien.

Justement, qu'est ce qui va changer avec le changement de dénomination de la Commission en Communauté ?

Il est question de créer une communauté au niveau des Etats qui font l'Océan indien. Tout simplement parce que nous avons des problèmes qui nous sont spécifiques en tant qu'Etats insulaires et qui n'ont rien à voir avec ceux du continent. Je pense qu'en 2018, lors des prochaines négociations entre l'Union européenne et les Afrique-Caraïbes-Pacifiques, nous ne serons pas en mesure de défendre nos Etats si nous ne devenons pas une communauté.Dans certaines réunions internationales, la Coi n'a pas droit à la parole comme certaines communautés africaines.

Que va-t-il se passer concrètement ?

Si la Commission évolue en communauté, nous allons introduire statutairement le sommet des chefs d'Etat comme organe décisionnel, que des conférences des chefs d'Etat aient lieu à des périodes données et qu'elles puissent prendre des décisions pour l'organisation.

Peut-être devrais-je expliquer ce qu'est une communauté des Etats et vous verrez qu'elle sera à notre avantage, et là c'est le Comorien qui parle. Si notre organisation devenait une communauté, elle serait donc une véritable organisation internationale.

Qu'en sera-t-il du statut de l'île comorienne de Mayotte ?

Je me demande comment la question peut se poser, surtout pour nous, Comoriens, concernant Mayotte. Peut-être devrais-je expliquer ce qu'est une communauté des Etats et vous verrez qu'elle sera à notre avantage, et là c'est le Comorien qui parle. Si notre organisation devenait une communauté, elle serait donc une véritable organisation internationale.

Quels seraient les textes de base qui la régiraient ?

Premièrement, ce seraient les statuts des Nations unies ; deuxièmement, ce sont les résolutions de l'Onu, surtout les résolutions du Conseil de sécurité et, troisièmement, ce seront toutes les conventions de Vienne relatives aux organisations internationales. Et de fait, ne pourra être membre d'une Communauté des Etats qu'un Etat membre des Nations Unies. La France est membre de la Commission grâce à l'île de la Réunion

et cela est bien écrit dans nos statuts et non pas grâce à ses départements dans l'Océan Indien.

Les statuts de la Coi parlent certes d'Etats de l'Océan indien pour pouvoir en être membres, mais aussi d'entité...

Il est vrai que sont membres de la Commission, les Etats de l'Océan indien ou les entités. On pourrait logiquement se demander quelles sont ces entités ? Ce qui est sûr, le jour où nous allons adopter la communauté, l'entité sera supprimée des statuts. Seuls les Etats de l'Océan indien, membres des Nations unies seront concernés. Et pour tout vous dire, il est impensable que des pays tels que les Seychelles, Maurice ou Madagascar puisse admettre que les frontières des Comores telles que définies par les Nations unies aient changé…

Ce qui est sûr, le jour où nous allons adopter la communauté, l'entité sera supprimée des statuts. Seuls les Etats de l'Océan indien, membres des Nations unies seront concernés. Et pour tout vous dire, il est impensable que des pays tels que les Seychelles, Maurice ou Madagascar puissent admettre que les frontières des Comores telles que définies par les Nations unies aient changé…

Il serait mieux que le Comorien qui veut se rendre à Madagascar, à la Réunion ou aux Seychelles le fasse sans visa. Maintenant, encore faudrait-il que nous soyons une Communauté des Etats, à l'instar de la Cedeao, par exemple. La Coi a vocation à gérer une coopération entre les Etats sur des domaines bien précis.

Au niveau de la connectivité aérienne et maritime, rien n'a été fait, la liberté de circulation entre les pays de la région est toujours problématique. Que comptez-vous faire?

La connectivité pour nous est le fait de pouvoir faire le tour des îles de l'Océan indien sans perdre trop de temps. En fait, encore une fois, la Coi n'a pas une vocation d'intégration… Pour que ce soit le cas, il faudrait une conférence des chefs d'Etat sur la question et que les parlementaires des pays concernés soient impliqués. Vous savez, c'est une décision grave, une question de souveraineté des Etats…

Donc si la Commission évoluait en Communauté, la circulation des personnes pourrait-elle se faire au niveau des ressortissants des Etats la composant ?

Certes, il serait mieux que le Comorien qui veut se rendre à Madagascar, à la Réunion ou aux Seychelles le fasse sans visa. Maintenant, encore faudrait-il que nous soyons une Communauté des Etats, à l'instar de la Cedeao, par exemple. La Coi a vocation à gérer une coopération entre les Etats sur des domaines bien précis. Et effectivement, les peuples de l'Océan indien ont une autre compréhension de ce qu'est la Coi. Pour eux, c'est une communauté et non une commission paritaire de niveau ministériel. Autre exemple criant, l'amalgame fait entre les Jeux des îles et la Commission qui n'ont rien à voir. Les Maldives participent aux jeux alors qu'elles ne font pas partie de la Coi, surtout que les Jeux des îles ont été créés avant la Commission et que le sport ne fait pas partie des responsabilités de la Coi.

Qu'en est-il de la connectivité aérienne ?

Pour la connectivité aérienne, avec l'arrivée de l'Airbus de la compagnie comorienne Inter Iles Air, nous en avons parlé au niveau du Conseil des ministres et il a été demandé aux différents Etats de donner leur quitus afin que cette compagnie puisse opérer.

Cela permettra notre rapprochement. Il faut ajouter à cela une connectivité numérique. Une mise en place du câble Metis est à l'ordre du jour entre les îles sur une bande passante qui traverse tout l'Est de l'Afrique jusqu'en Afrique du Sud. Pour le moment, beaucoup d'opérateurs téléphoniques de la zone se sont mis en place pour y investir. Il y a également une association des ports de l'Océan indien et nous demandons une adhésion des Comores.

Nous essayons avec des fonds de l'Union européenne de faire en sorte que dans l'Océan indien, il puisse y avoir une facilité de rapprochement de nos ports pour réduire le coût, ce qui serait la connectivité maritime. C'est un dossier qui avance bien et j'en profite pour remercier l'Union européenne pour son accompagnement.

Il serait mieux que le Comorien qui veut se rendre à Madagascar, à la Réunion ou aux Seychelles le fasse sans visa. Maintenant, encore faudrait-il que nous soyons une Communauté des Etats, à l'instar de la Cedeao, par exemple. La Coi a vocation à gérer une coopération entre les Etats sur des domaines bien précis.

http://www.alwatwan.net/politique/hamada-madi-secrétaire-général-de-la-coi.html

HABARI ZA KOMORI
أخبار من جزر القمر | Nouvelles des Comores
ite d'information des Comores. Toute l'actualité des îles
:omores et de la diaspora comorienne en continu

06 Mar 2017

Le Secrétaire Général de la Commission de l'Océan Indien a rencontré le Président de la République

Hakim AHAMED ZOUBEIRI 11:19:00



Le Secrétaire Général de la Commission de l'Océan Indien Monsieur Hamada Madi Boléro a été reçu ce samedi 4 février 2017 au Palais de Beit-Salam pour présenter au Chef de l'Etat son SEM AZALI Assoumani le compte rendu des grandes décisions prises lors du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de la région, tenu à l'Ile de la Réunion le mercredi 1er mars dernier.

« Après les Comores, je me rendrai à Madagascar, Seychelles et Maurice pour faire la même chose afin qu'on puisse réfléchir sur la mise en pratique des décisions prises » a déclaré le Secrétaire Général de la COI.

Au total, 40 décisions ont été prises lors de ce Conseil des Ministres dont le changement de l'appellation de la Commission de l'Océan Indien en « Communauté des Etats de l'Océan Indien». Une autre décision phare porte sur la lutte contre le terrorisme dans la région à l'heure où le fondamentalisme gagne du terrain partout.



Le Chef de l'Etat a bien pris note des grandes décisions prises par les Ministres. Il a exprimé au Secrétaire Général de la COI la volonté et la disposition de son Gouvernement à apporter tout ce dont la COI attend des Comores afin d'aboutir à faire de l'Océan indien une région de paix et de prospérité. *©Beit Salam*

http://www.habarizacomores.com/2017/03/le-secretaire-general-de-la-commission.html

Journée Internationale de la Femme

Journée internationale de la femme: Message de Hamada Madi

La journée internationale des droits des femmes est l'occasion pour la COI de rappeler son approche stratégique, en matière de genre, laquelle se fait à deux niveaux : d'une part, l'intégration du genre dans les projets qu'elle gère et d'autre part, un appui aux Etats membres pour la mise en œuvre du principe de l'égalité de genre au niveau national.



Mr. Hamada Madi Boléro

Le statut des femmes est un sujet transversal qui irrigue nombre d'actions de notre organisation régionale. Depuis 2015, la COI a adopté une nouvelle stratégie sous-régionale sur le genre pour donner corps à ses actions en faveur des femmes. Cette stratégie se décline autour de quatre axes complémentaires : la lutte contre les violences basées sur le genre, la participation des femmes à la vie politique, l'autonomisation économique des femmes à travers l'entrepreneuriat féminin, et enfin le

rôle des femmes en faveur du développement durable et de la sécurité alimentaire.

Cette stratégie globale permet aux Etats de la région de mieux répondre aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, notamment à celui de la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il y a eu des avancées, en particulier la création et le lancement d'activités des plateformes nationales et régionales dans chacun des champs d'intervention cités précédemment. Il reste encore beaucoup à faire : nombre de femmes sont toujours confrontées à des inégalités d'accès aux ressources économiques, y compris les opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat ; elles portent le poids grandissant de l'insécurité alimentaire, sont confrontées aussi aux violences basées sur le genre. Enfin, elles demeurent sous-représentées dans la prise de décision dans les structures politiques formelles. Il est donc plus que jamais nécessaire de poursuivre, consolider et démultiplier nos efforts sur la question du genre.

Actuellement, le Projet multisectoriel d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le domaine du genre (le PMATG-COI), financé par la Banque africaine de développement, cible plus particulièrement les Etats en transition, à savoir les Comores et Madagascar, ainsi que Rodrigues (Maurice) où les indicateurs sur la situation socio-économique des femmes ont peu progressé depuis 2008.

« Les femmes dans un monde du travail en évolution : une planète 50-50 d'ici 2030 » est le thème retenu par ONU Femmes – l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes – à l'occasion de l'édition 2017 de la journée internationale des femmes. A la COI, nous œuvrons concrètement à l'émancipation et l'autonomisation des femmes, garant du développement économique, social et humain de l'Indianocéanie.

http://www.maurice-info.mu/journee-internationale-de-femme-message-de-hamada-madi.html

BUSINESS MAGAZINE

YEARBOOK 2017 · Business magazine · N° 1276 du 8 au 14 mars 2017



Marjaana Sall
European Union Ambassador to Mauritius

Mauritius-EU: past and future valued partnership



SINCE taking office in September 2015, I have met with a large number of stakeholders from various sectors. Our discussions have reinforced my first impression that the European Union (EU) is a valued partner in Mauritius. This is a good sign as we discuss the future EU-Mauritius partnership in the framework of the "Post Cotonou negotiations". As the world faces more complex challenges, notably climate change and peace and security, a key consideration in shaping this future partnership will be to work together towards achieving the Sustainable Development Goals (SDGs).

The EU and the Republic of Mauritius have a long-standing partnership. For forty years, this partnership has delivered major achievements in several areas. Mauritius is one of the countries which have benefited most of the cooperation between the EU and the ACP (Africa, Caribbean, Pacific) states, especially in the sugar sector. Support from the EU was ins-trumental for the reform of the Mauritian sugar industry at a time when it was facing the end of preferential access and quotas to the EU market. Over the past years, the EU has also supported the economic, trade and social reform programme in line with Government priorities.

The EU focuses on trade as one of the key drivers to support development, stimulate growth and lift people out of poverty. A key consideration of the EU in its relations with Africa is to foster the smooth and gradual integration of its ACP partners into the world economy – and ultimately contribute to sustainable development and po-verty reduction. The Economic Partnership Agreement (EPA), which is a development-oriented free trade agreement, contributes to the implementation of this objective. In 2009, the EU signed with Mauritius the EPA, which provides market access without any quotas or tariffs to the EU single market of 500 million consumers. Moreover, as a member of the Indian Ocean Commission (IOC), Southern African Development Community (SADC) and Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA), Mauritius benefits from the regional programme which provides an opportunity to access EU funding for large infrastructure projects with a regional scope and potential to increase regional trade.

> **IN A** more complex and more connected world, we must stand united.

The EU is committed to 'leave no one behind' and promote inclusive economic development. It continues to encourage non-state actors' initiatives, in line with the Go-vernment of Mauritius agenda for socio-economic empowerment of the vulnerable groups. The Decentralised Cooperation Programme, which celebrated its 10 years in 2016, has funded more than 400 community-based projects in Mauritius, Rodrigues and Agalega to better the lives of thousands of citizens. Also, in Rodrigues, the EU supports the water sector to improve production, storage and distribution, especially for those families living in regions where distribution is irregular.

As regards climate change, a special attention is given to the vulnerabilities of Mauritius as a Small Island Developing State (SIDS). The EU is determined to continue to work with Mauritius on climate action at international level. The ACP-EU Alliance for COP 21 has played a key role, especially for the creation of the "High Ambition Coalition", and in achieving an outcome that was far more ambitious than anyone expected going into Paris. Moreover, the EU assists the Government in addressing the challenges posed by climate change, and supports the work of the IOC to build resilience of SIDS, including through the protection against financial risks linked to natural disasters.

The EU partners with the Government to achieve its vision to evolve to a high income country. Our bilateral programme until 2020 will focus on tertiary education and research and innovation in line with the Government priorities to improve the human capital base in the country, and contribute to unlock growth.

Our partnership will reflect the new "European Consensus on Development" which addresses in an integrated manner the main orientations of the UN 2030 Agenda for Sustainable Development. We believe that our development policy needs to give more prominence to key drivers of sustainable growth such as gender equality, youth, sustainable energy and climate action, investment, migration and mobility.

As Mauritius is now a middle income country, our partnership has to move away from the traditional 'donor-recipient' relations. Our partnership now covers topics of mutual interest expanding beyond development cooperation, including maritime security, human rights, trade, migration, culture and climate change. Within this partnership,



"The EU partners with the Government to achieve its vision to evolve to a **high income** country."



there are several opportunities to promote sustainable and inclusive growth.

The first one is the EPA. In order to enable Mauritius to reap the full benefits of the EPA, the EU is providing new funding to improve the business and investment climate. This has the potential to boost economic growth, job creation and sustainable development.

The second one is the new European External Investment Plan launched in September 2016. This new instrument, which aims at boosting investments notably in Africa (and EU neighbourhood countries), could provide opportunities to work with Mauritius to implement its Africa Strategy together with the private sector.

The third one is the EU programme for research and innovation (Horizon 2020) which is open to Mauritian research entities. This is an opportunity to work together to address societal challenges including food security, sustainable agriculture and forestry, marine and maritime research, and the bio economy which are key areas of interest for Mauritius.

The fourth one is climate action. A good basis for this is the agreement we signed with the IOC ahead of the COP 21 in 2015. This agreement increased the visibility of SIDS with regards to climate change. It is the kind of initiative that we would like to replicate in the future.

This year is an important year for the EU partnership with Africa. The leaders from both regions will meet during the next EU-Africa Summit to take place in November 2017 in Abidjan. The Summit is a key opportunity to further reinforce the Africa-EU Partnership which provides the formal platform to promote EU-Africa relations.

While development cooperation remains a key aspect of the EU engagement in Africa, economic relations and investment, and the need to help create jobs are also a priority of this partnership. This year's theme "Youth" calls for leaders to address the concerns of African and European youth, including employment, migration and security.

This year is also an important year for the EU as we will celebrate the 60th anniversary of the Treaty of Rome on 25 March. The Treaty of Rome is a founding treaty of the EU as it is today. The 60th anniversary of the Treaty provides us with a unique opportunity to tell EU citizens and our partners that the EU "delivers jobs, growth and investment", "empowers with life-changing and enriching opportunities", and "protects and defends". At a time of internal challenges, our leaders are calling for a united EU. I hear Mauritian stakeholders' concerns regarding the withdrawal of the United Kingdom (UK) from the EU. The UK remains a member of the EU with all rights and obligations of a member state until it leaves the EU.

The EU is a global actor. And we firmly believe that the world needs a strong EU. Economically, the EU is the world's largest trading block and the top trading partner for 80 countries. It will remain a major economic force in the world whatever the outcome of negotiations between the EU and the UK.

Together with its member states, the EU is the world's largest aid donor. It has continuously supported its partners to achieve the Millennium Development Goals, and is equally determined to help them achieve the Sustainable Development Goals. But the EU also plays a major role as a security provider. In 2008, it launched EUNAVFOR Operation Atalanta which has been critical in reducing piracy attacks off the coast of Somalia, and promoting maritime security in the Indian Ocean region. The EU also continues to provide significant funding for the Africa Peace and Security Architecture.

In a more complex and more connected world, we must stand united. We need to address global challenges together because no country can tackle these challenges alone. Climate change, and peace and security are main challenges at global level. There are many other societal challenges including health, demographic change, sustainable energy and food security, where the EU will continue to play a key role.

The EU is committed to continue to engage with all stakeholders in the Republic of Mauritius in the spirit of a true partnership for a sustainable and inclusive development for all.

BUSINESS MAGAZINE

«Au-delà des **échanges** économiques, la France et Maurice restent liés par leurs cultures, leurs peuples et leur **histoire.**»

GILLES HUBERSON
Ambassadeur de France



Les destins de la France et de Maurice sont étroitement liés depuis 300 ans

SUR le plan économique, la France figure parmi les premiers investisseurs à Maurice, avec des investissements directs étrangers qui représentent près du tiers des montants investis. De grands groupes français comme Orange, Canal+, Total, Colas, BPCE, Accor ou Casino, des entreprises de taille intermédiaire et des petites et moyennes entreprises, ainsi que de nombreux entrepreneurs individuels, apportent leur contribution à l'économie mauricienne en investissant et en créant des emplois (13 000 salariés sont employés par les investisseurs français à Maurice en 2016), dont une part importante provient de La Réunion. La France investit dans quasiment tous les secteurs d'activité, même si les Tic (télécoms, services informatiques, édition de logiciels), la relation clients à distance, la grande distribution, le tourisme, l'immobilier, l'énergie et les petites activités manufacturières restent les secteurs de prédilection des entreprises françaises.

Les liens commerciaux entre les deux pays sont particulièrement solides, comme en témoigne le montant des échanges : la France reste le quatrième client de Maurice (284 M en 2016) et se place au troisième rang des fournisseurs (350 M en 2016). Les volumes échangés entre nos deux pays ont été remarquablement stables au cours de la dernière décennie, avec une sensible progression depuis 2014. De surcroît, la France est parmi les premiers bailleurs de fonds bilatéraux, grâce à l'Agence française de développement qui joue un rôle clé dans la mise en place d'un partenariat économique durable entre la France et Maurice, dans les secteurs public ou privé, les infrastructures, l'environnement, l'eau ou l'énergie, les investissements productifs ou le développement durable. Depuis 2007, l'agence a engagé près de 600 millions d'euros de concours financiers, soutenant ainsi la politique d'investissement du pays et sa croissance économique. La Chambre de commerce et d'industrie France Maurice, qui vient de fêter son dixième anniversaire, est un témoin privilégié du dynamisme de notre relation commerciale.

Au-delà des seuls échanges économiques, la France et Maurice restent indéfectiblement liés par leurs cultures, leurs peuples et leur histoire. Entre 50 et 60 000 Mauriciens vivraient en France – soit l'une des toutes premières diasporas mauricienne dans le monde. L'attractivité de la France pour les jeunes Mauriciens ne se dément pas, avec l'augmentation constante des étudiants qui partent chaque année poursuivre leurs études supérieures en France : 17 000 étudiants à ce jour et plus de 300 étudiants supplémentaires chaque année. Un nouveau dispositif, le «passeport talent», permettra par ailleurs de faciliter l'installation en France des investisseurs, créateurs d'entreprises et porteurs de projets innovants (start-up, etc.), mais aussi de jeunes pousses prometteuses dans les domaines scientifiques, artistiques ou sportifs.

> **LA FRANCE** reste le quatrième client de Maurice (284 M en 2016) et se place au troisième rang des fournisseurs (350 M en 2016)



Les Français forment en outre, et de loin, la plus grande communauté étrangère à Maurice (estimée à 15 000 personnes) et le plus grand contingent de touristes à Maurice, avec 418 200 voyageurs en 2016 (soit 33 % des arrivées), dont 146 200 en provenance de La Réunion. La France est également présente par la pratique généralisée de sa langue et le rayonnement de sa culture, grâce notamment au travail de l'Institut français de Maurice. Cinq établissements scolaires français, aux résultats exceptionnels, sont aussi installés sur l'île, formant 5 000 élèves chaque année.

La Réunion, est «la France la plus proche de l'île Maurice» et son «île sœur». Ce voisinage, entretenu par notre appartenance commune à la Commission de l'Océan Indien, est une donnée essentielle de notre partenariat. Maurice et La Réunion présentent des profils très complémentaires, que la France s'attache à renforcer, à travers une coopération extrêmement dense et diversifiée : énergie, déchets, santé, formation professionnelle, urbanisme, culture, tourisme (projet «Iles Vanille») – et développement durable, avec les 5èmes Rencontres du Développement Durable, qui se tiendront d'ailleurs à La Réunion, les 13 et 14 avril 2017, et qui associent acteurs institutionnels et secteur privé des deux îles, et avec nombre de «projets de coopération opérationnels», y compris dans le domaine de la sécurité.

Les perspectives de développement d'une coopération triangulaire France/Maurice/Afrique, avec Maurice comme «hub» sont en outre particulièrement intéressantes. D'une part, pour l'investissement vers l'Afrique, avec pour objectif de créer une offre commune d'expertises, de services et de produits exportables vers les pays d'Afrique. Dans le domaine de l'agro-industrie, le groupe mauricien Alteo est associé au groupe sucrier français Tereos dans des investissements conjoints menés en Tanzanie et au Kenya.

D'autre part, pour la formation supérieure et la recherche, où des initiatives se mettent également en place : à Médine, le projet «International Campus for Sustainable and Innovative Africa», avec la participation d'un consortium de grandes universités et écoles françaises, devrait aboutir à la rentrée prochaine à l'ouverture de nouveaux bachelors et masters, afin de former les élites de la région indocéanique et d'Afrique australe. En outre, les opérateurs économiques français sont tout à fait disposés à accompagner Maurice dans la mise en œuvre des différents projets de «Smart Cities». Ainsi, le cabinet d'ingénierie français Setec a tout récemment été retenu pour réaliser les études techniques et environnementales de la «Smart City» de Cap Tamarin promue par le groupe mauricien Trimetys et des opérateurs français ont fait part de leur intérêt pour Mon Trésor (Omnicane).

Oui, depuis 300 ans, les destins de la France et de Maurice sont étroitement liés. Mais nos liens ne sont pas uniquement l'héritage du passé. Bien au contraire, ils constituent l'expression d'une coopération quotidienne, et sont appelés à se renforcer encore à l'avenir.

32ème Conseil des Ministres

L'Eco austral
LES IDÉES ET LES HOMMES DE L'OCÉAN INDIEN

32ème conseil des ministres de la COI

6 mar 2017

De gauche à droite : Mohamed Bacar Dossar, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, chargé des Comoriens de l'étranger de l'Union des Comores; Jean-Marie Le Guen, Secrétaire d'Etat français à la Francophonie et au Développement, président du Conseil de la COI; Béatrice Atallah, ministre des Affaires étrangères de Madagascar; Vishnu Lutchmeenaraidoo, ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce internationale de Maurice; Jean Paul Adam, ministre de la Santé et du Développement social des Seychelles, représentant le président de la République et Hamada Madi, Secrétaire général de la COI. - DR

Les ministres des cinq États membres ont débattu de l'évolution de l'organisation unanimement reconnue pour son rôle actif en faveur du développement durable de l'Indianocéanie et de la défense des intérêts spécifiques de ses États membres insulaires. Cette réunion a été l'occasion pour Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'état français au Développement et à la Francophonie et Président du Conseil, de transmettre la présidence de

la COI à Vishnu Lutchmeenaraidoo, ministre mauricien des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international.

Le Conseil des ministres a pris une quarantaine de décisions qui traitent des actions prioritaires de la COI dans les domaines de la sécurité, du climat, de l'environnement, de la connectivité ou encore de la sécurité alimentaire.

Les ministres du Conseil de la COI ont marqué leur intérêt à soutenir l'évolution de la COI, ce qui passerait par un changement de ses statuts et de son appellation en « Communauté des Etats ». Ils ont ainsi demandé au Secrétariat général de mettre en place un comité réunissant des représentants et experts des Etats membres en vue d'en préciser les implications. Cette évolution, si elle est entérinée lors d'une prochaine réunion extraordinaire du Conseil des ministres en septembre prochain, approfondira la stature politique et diplomatique de l'organisation pour que « la COI, à l'image d'autres organisations internationales, poursuive son chemin vers plus de collaboration entre Etats et devienne l'outil le plus précisément adapté au rapprochement des cinq pays membres », comme l'a souligné le président sortant du Conseil. Le chef de la diplomatie mauricienne et nouveau président du Conseil a, de son côté, mis en valeur « le destin commun » des îles de l'Indianocéanie appelant ainsi à plus d'intégration, en particulier économique.
Durant leurs travaux, les ministres du Conseil ont fixé le cap des activités de l'organisation pour les prochains mois en prenant des décisions portant, entre autres, sur :

Un accord de principe pour l'octroi du statut d'observateur à l'Organisation internationale de la Francophonie sur une base réciproque, conformément à l'accord-cadre signé entre les deux organisations en juin 2016, ainsi qu'à l'Ordre souverain de Malte ;

La sécurité maritime avec l'opérationnalisation du Centre régional de fusion de l'information maritime basé à Madagascar et du Centre régional de coordination de l'action de l'Etat en mer aux Seychelles. Les ministres ont également accueilli favorablement l'idée que la COI prenne la présidence du Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes à la suite des Seychelles ;

La lutte contre les trafics illicites, plus particulièrement le trafic de drogue, avec un appel à créer une structure régionale spécialisée ainsi que la lutte contre le terrorisme, notamment à travers l'échange d'informations entre les services nationaux compétents ;

La connectivité régionale avec la volonté affichée du Conseil de la COI de voir ces chantiers structurants (aérien, numérique et maritime) bénéficier d'un nouvel appui de l'Union européenne à travers le 11e Fonds européen de développement ;

La sécurité alimentaire afin d'entamer rapidement les activités du programme régional de sécurité alimentaire et nutritionnel (PRESAN) ;

L'adaptation au changement climatique par l'accréditation de la COI auprès du Fonds vert pour le climat afin qu'elle puisse mener de nouveaux projets d'envergure d'adaptation aux effets du changement climatique pour la région. Les Seychelles présenteront le dossier de la COI au Secrétariat du Fonds vert pour le climat au nom de tous les Etats ;

La valorisation du patrimoine de l'Indianocéanie notamment à travers les projets de l'Iconothèque historique de l'océan Indien et de la Phonothèque de l'océan Indien qui bénéficient de l'engagement du Conseil départemental de La Réunion.

Le 32e Conseil des ministres de la COI s'est donné rendez-vous en septembre 2017 à Maurice pour un Conseil extraordinaire qui sera consacré à l'évolution institutionnelle de l'organisation vers la « Communauté des États » ainsi qu'aux questions administratives et budgétaires.

http://ecoaustral.com/32eme-conseil-des-ministres-de-la-coi

COI, la Communauté des états suit son chemin

Updated on 3 mars 2017 By Habari Za Comores Commentaires fermés sur COI, la Communauté des états suit son chemin

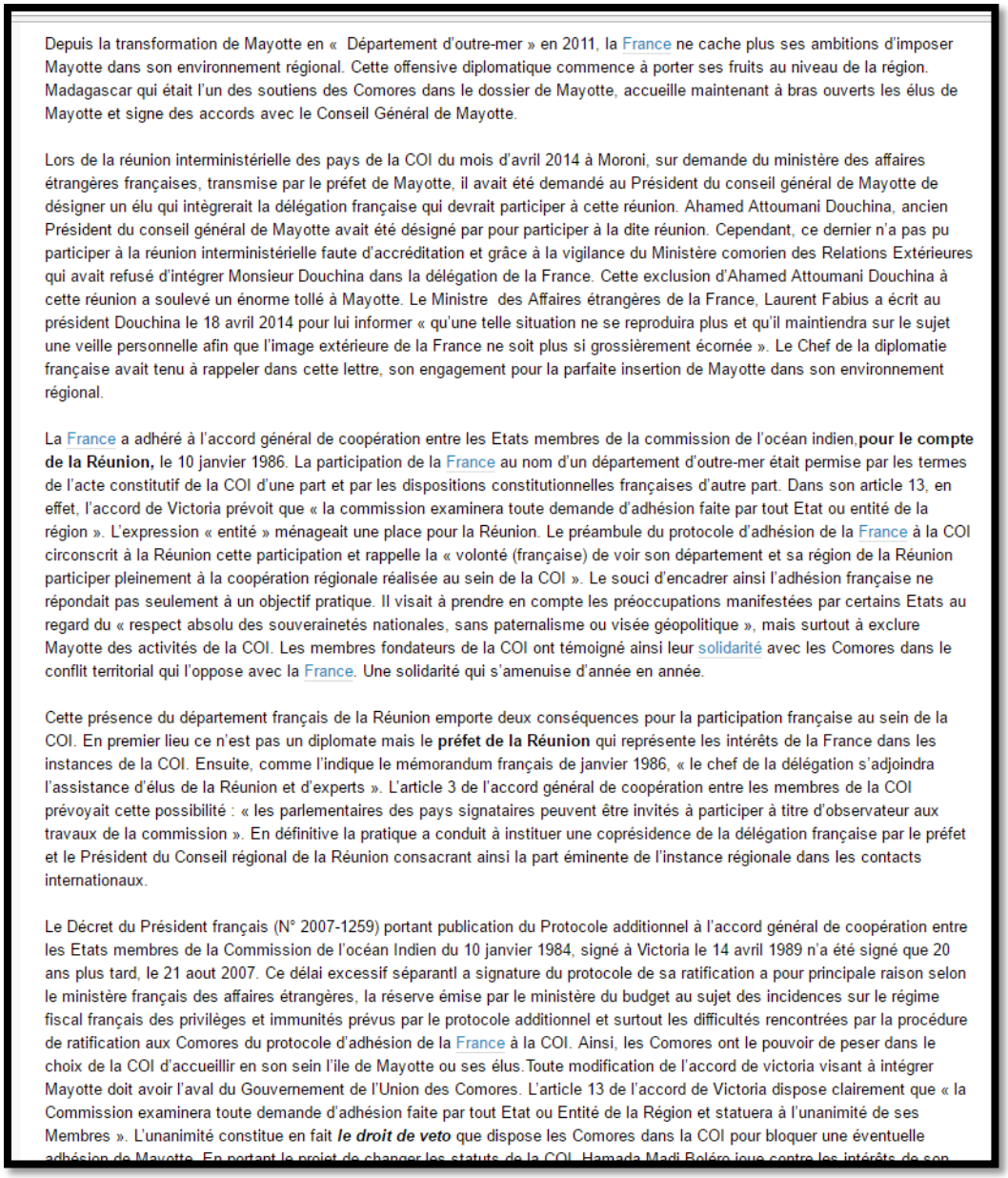
COI, la Communauté des états suit son chemin



Hamada Madi Boléro joue contre les intérêts de son propre pays.

Le 32e Conseil des ministres de la Commission de l'Océan Indien (COI) qui s'est tenu le 1er mars 2017 à Saint Denis (Ile de la Réunion), a pris note des études des experts sur la proposition de changement d'appellation de la COI en « Communauté » et sur l'instauration d'une Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement dans les statuts de l'organisation. Il a décidé demettre en place un comité chargé d'examiner, d'ici le mois de septembre 2017, les implications politiques et juridiques, et les orientations stratégiques, entre autres, d'un projet de changement de statut de l'organisation.

Ainsi l'idée de transformer la COI en une communauté des Etat suit son chemin. Le 26 décembre dernier, le Secrétaire Général de la Commission de l'Océan Indien, le Comorien Hamada Madi avait rencontré le Président Azali Assoumani pour lui vendre son projet de transformer la Commission de l'Océan Indien et en Communauté des Etat de l'Océan Indien. Un changement de statut qui aura pour conséquence l'intégration de l'Etat Français dans cette communauté et la participation directe des représentants de ses départements qui sont dans la région, notamment l'ile de Mayotte : une façon de contourner les obstacles de l'accord général de coopération entre les Etats membres de la commission de l'océan indien.



Depuis la transformation de Mayotte en « Département d'outre-mer » en 2011, la France ne cache plus ses ambitions d'imposer Mayotte dans son environnement régional. Cette offensive diplomatique commence à porter ses fruits au niveau de la région. Madagascar qui était l'un des soutiens des Comores dans le dossier de Mayotte, accueille maintenant à bras ouverts les élus de Mayotte et signe des accords avec le Conseil Général de Mayotte.

Lors de la réunion interministérielle des pays de la COI du mois d'avril 2014 à Moroni, sur demande du ministère des affaires étrangères françaises, transmise par le préfet de Mayotte, il avait été demandé au Président du conseil général de Mayotte de désigner un élu qui intègrerait la délégation française qui devrait participer à cette réunion. Ahamed Attoumani Douchina, ancien Président du conseil général de Mayotte avait été désigné par pour participer à la dite réunion. Cependant, ce dernier n'a pas pu participer à la réunion interministérielle faute d'accréditation et grâce à la vigilance du Ministère comorien des Relations Extérieures qui avait refusé d'intégrer Monsieur Douchina dans la délégation de la France. Cette exclusion d'Ahamed Attoumani Douchina à cette réunion a soulevé un énorme tollé à Mayotte. Le Ministre des Affaires étrangères de la France, Laurent Fabius a écrit au président Douchina le 18 avril 2014 pour lui informer « qu'une telle situation ne se reproduira plus et qu'il maintiendra sur le sujet une veille personnelle afin que l'image extérieure de la France ne soit plus si grossièrement écornée ». Le Chef de la diplomatie française avait tenu à rappeler dans cette lettre, son engagement pour la parfaite insertion de Mayotte dans son environnement régional.

La France a adhéré à l'accord général de coopération entre les Etats membres de la commission de l'océan indien,**pour le compte de la Réunion,** le 10 janvier 1986. La participation de la France au nom d'un département d'outre-mer était permise par les termes de l'acte constitutif de la COI d'une part et par les dispositions constitutionnelles françaises d'autre part. Dans son article 13, en effet, l'accord de Victoria prévoit que « la commission examinera toute demande d'adhésion faite par tout Etat ou entité de la région ». L'expression « entité » ménageait une place pour la Réunion. Le préambule du protocole d'adhésion de la France à la COI circonscrit à la Réunion cette participation et rappelle la « volonté (française) de voir son département et sa région de la Réunion participer pleinement à la coopération régionale réalisée au sein de la COI ». Le souci d'encadrer ainsi l'adhésion française ne répondait pas seulement à un objectif pratique. Il visait à prendre en compte les préoccupations manifestées par certains Etats au regard du « respect absolu des souverainetés nationales, sans paternalisme ou visée géopolitique », mais surtout à exclure Mayotte des activités de la COI. Les membres fondateurs de la COI ont témoigné ainsi leur solidarité avec les Comores dans le conflit territorial qui l'oppose avec la France. Une solidarité qui s'amenuise d'année en année.

Cette présence du département français de la Réunion emporte deux conséquences pour la participation française au sein de la COI. En premier lieu ce n'est pas un diplomate mais le **préfet de la Réunion** qui représente les intérêts de la France dans les instances de la COI. Ensuite, comme l'indique le mémorandum français de janvier 1986, « le chef de la délégation s'adjoindra l'assistance d'élus de la Réunion et d'experts ». L'article 3 de l'accord général de coopération entre les membres de la COI prévoyait cette possibilité : « les parlementaires des pays signataires peuvent être invités à participer à titre d'observateur aux travaux de la commission ». En définitive la pratique a conduit à instituer une coprésidence de la délégation française par le préfet et le Président du Conseil régional de la Réunion consacrant ainsi la part éminente de l'instance régionale dans les contacts internationaux.

Le Décret du Président français (N° 2007-1259) portant publication du Protocole additionnel à l'accord général de coopération entre les Etats membres de la Commission de l'océan Indien du 10 janvier 1984, signé à Victoria le 14 avril 1989 n'a été signé que 20 ans plus tard, le 21 aout 2007. Ce délai excessif séparantl a signature du protocole de sa ratification a pour principale raison selon le ministère français des affaires étrangères, la réserve émise par le ministère du budget au sujet des incidences sur le régime fiscal français des privilèges et immunités prévus par le protocole additionnel et surtout les difficultés rencontrées par la procédure de ratification aux Comores du protocole d'adhésion de la France à la COI. Ainsi, les Comores ont le pouvoir de peser dans le choix de la COI d'accueillir en son sein l'île de Mayotte ou ses élus.Toute modification de l'accord de victoria visant à intégrer Mayotte doit avoir l'aval du Gouvernement de l'Union des Comores. L'article 13 de l'accord de Victoria dispose clairement que « la Commission examinera toute demande d'adhésion faite par tout Etat ou Entité de la Région et statuera à l'unanimité de ses Membres ». L'unanimité constitue en fait ***le droit de veto*** que dispose les Comores dans la COI pour bloquer une éventuelle adhésion de Mayotte. En portant le projet de changer les statuts de la COI, Hamada Madi Boléro joue contre les intérêts de son

http://comores-infos.com/coi-la-communaute-des-etats-suit-son-chemin/

COI : Maurice à la présidence de l'Océan indien

03 mars 2017 10:30

La Réunion a transmis la présidence de la Commission de l'océan Indien à Maurice. C'était lors du 32ème conseil des ministres de la COI à St Denis mercredi dernier.

Le secrétaire général Hamada Madi Bolero a insisté sur le financement de la commission alors que Vishnu Lutchmeenaraidoo s'est appesanti sur le développement de l'économie bleue.

Le secrétaire général de la CIO Hamada Boléro, a insisté sur le bilan comptable de l'organisation. En 2016, les dépenses de fonctionnement sont inférieures à 6 % du budget. Sur 300 millions d'euros gérés depuis 35 ans, moins de 30 millions ont servi au fonctionnement.

Un point commun aux interventions est celui de la priorité accordée à la sécurité. Les membres de la COI comptent également valoriser les ressources de l'océan. C'est un gisement qui pourra créer l'emploi, a souligné Vishnu Lutchmeenaraidoo, le ministre des Affaires étrangères mauricien. L'économie bleue est un des moyens sur lequel la COI peut s'appuyer pour son propre développement.

Toutefois Hamada Boléro a constaté que la COI ne fait pas le poids concernant les négociations économique avec l'Union européenne. C'est pourquoi il a plaidé pour un renforcement de l'organisation.

La question des Chagos n'était pas à l'agenda durant la présidence réunionnaise de la COI. C'était la Réunion qui décidait des sujets qui seront discutés lors des Conseil des ministres de la COI. Mais pour Jean-Marie Le Guen, les Chagos ne sont pas les priorités de la CIO, « ce n'est pas ici que nous traitons ce genre de sujet ».

http://www.r1.mu/actu/regionale/maurice-a-la-presidence-de-locean-indien-p620084

Le Quotidien
www.lequotidien.re
DE LA REUNION ET DE L'OCEAN INDIEN
Tel 0262 92 15 15

LA REUNION SOMMET DE LA COI

Extension du domaine de la lutte

Le 32e conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien, hier à Saint-Denis, a permis aux Etats membres de réaffirmer le principe de coopération régionale, notamment dans le domaine sécuritaire.

Comme un lettmotiv, le renforcement de la coopération des Etats membres de la Commission de l'océan Indien (COI) a de nouveau été évoqué, hier à Saint-Denis, lors du 32e conseil des ministres de l'organisation « indianocéanique ». Mais cette année, c'est juré, le niveau de coopération va être - vraiment - développé afin de tendre vers une - réelle - intégration régionale. Plus de trente ans après la création de cette structure, il serait temps.

« *Il y a aujourd'hui une volonté politique de le faire* », a souligné le ministre mauricien des Affaires étrangères Vishnu Lutchmeenaraidoo qui a profité de ce sommet pour prendre la présidence de la Commission, pour un an, après la mandature française. « *Voyons ce que nous avons de meilleur en nous et acceptons de le partager* », a-t-il renchéri comme pour balayer toute tentation égoïste. Car « *cette coopération est porteuse d'avenir* », a rajouté le ministre comorien Mohamed Bacar Dossar. « *Nous devons donner un souffle nouveau à notre organisation, insuffler une nouvelle dynamique.* »



Jean-Marie Le Guen a présidé, hier, le 32e sommet des ministres de la COI avant de passer la main à Vishnu Lutchmeenaraidoo. (Photo Thierry Villendeuil)

Connectivité et changement climatique

C'est ce que pense également Jean-Marie Le Guen, le secrétaire d'Etat au Développement et à la Francophonie qui représentait le gouvernement français alors que le président de la Région, Didier Robert, avait boudé l'événement. Pour lui, les territoires indianocéaniques sont faits « *pour vivre en commun* » et ont forcément « *un avenir commun* ».

Les représentants des gouvernements régionaux se sont donc engagés sur une quarantaine de pistes de réflexion portant aussi bien sur le développement de la connectivité des îles, avec le projet de nouveau câble sous-marin Métiss programmé pour 2018, la lutte contre le changement climatique, le développement du commerce régional ou encore sur les enjeux liés à la sécurité sous toutes ses formes. Car pour Hamada Madi « Boléro », le secrétaire général de l'organisation, « *l'enjeu global est la sécurité de la région.* »

Cette sécurité se décline dans plusieurs domaines. Sanitaire d'abord. Les Etats membres ont signé, à la clôture de cette journée de travail, une charte portant sur le renforcement du réseau de veille sanitaire Séga, un projet initié par la COI au lendemain de l'épidémie de chikungunya qui avait touché La Réunion en 2005 et 2006. Cette mesure, troisième volet de Séga, s'est justifiée avec l'épidémie de fièvre aphteuse qui a affecté, l'année dernière, les îles Maurice et Rodrigues.

Il s'agit d'améliorer le niveau d'alerte en matière de surveillance de la santé animale et humaine. Mais la convention ne se limite pas à un simple échange d'informations censé, aujourd'hui, se faire toutes les semaines. Le renforcement des outils de lutte contre les épidémies, comme le matériel, ou encore la mobilisation et la collaboration des acteurs sanitaires sont également nécessaires.

La sécurité se décline également en matière de pêche dans le projet Smartfish de la COI. Les ministres n'ont pas manqué de souligner l'importance de préserver les ressources halieutiques.

Toujours en rapport avec la mer, les deux centres de surveillance basés à Madagascar et aux Seychelles, lancés avec l'aide financière de l'Union européenne, doivent jouer un rôle majeur à terme, notamment dans le domaine de la lutte contre le trafic de drogue ou même de bois précieux, voire en matière de risque terroriste. « *Nous devons faire de la région un espace sûr* », ont déclaré Béatrice Attalah, pour Madagascar, et Jean-Paul Adam pour les Seychelles.

Mais dans cet océan de bonnes intentions, la sécurité alimentaire reste encore le maillon faible de l'organisation. Son incapacité à intervenir dans la crise qui touche Madagascar, où plus d'un million de personnes sont en insécurité alimentaire selon le Pam (Programme alimentaire mondial), est un exemple des limites actuelles de l'entité régionale. « *La COI n'est pas structurée pour intervenir dans l'urgence* », a plaidé Jean-Paul Adam. Dans le grand Sud de la Grande île, l'urgence dure depuis plus d'un an.

Frédéric BANC

Le Quotidien
www.lequotidien.r
DE LA REUNION ET DE L'OCEAN INDIEN
Tel 0262 92 15 15

32e CONSEIL DES MINISTRES DE LA COI | MAURICE PREND LA PRÉSIDENCE DE L'ORGANISATION

« L'intégration régionale, une nécessité »

Vishnu Lutchmeenaraidoo a récupéré, hier, la présidence de la Commission de l'océan Indien (COI). Le ministre des Affaires étrangères de l'île Sœur explique les enjeux qui attendent l'organisation régionale et souligne qu'il est vital pour les îles de travailler main dans la main. Entretien indianocéanique.

– M. le ministre, où en est actuellement la coopération régionale ?

– J'ai quarante ans d'expérience de travail dans la région. Pendant trente ans, j'ai pensé que la Région, ce n'était pas pour demain.

Or depuis quelque temps, je ressens le frémissement d'une plus grande intégration des pays de cette zone géographique. Je pense que la COI est l'instrument idéal qui doit permettre d'étendre, mais aussi d'approfondir cette volonté d'intégration régionale qui existe maintenant au niveau politique. Il existe un consensus général au niveau des États,

– Ce n'était pas le cas avant ?

– Dans les années 1980-1990, Paris exprimait quelques réticences quant au fait que La Réunion puisse s'intégrer économiquement dans la Région tout en restant un département français. Maintenant, c'est acté. Le président du Conseil régional s'est engagé personnellement dans cette coopération régionale.

Nous avons une commission mixte bilatérale Réunion-Maurice qui a pour projet, par exemple, d'enlever les obstacles tarifaires et non-tarifaires liés à la libre circulation des marchandises et à celle des hommes.

– La COI n'est-elle pas une coquille vide ?

– Votre question comprend une part de vérité. On parle de coquille vide quand le citoyen ne perçoit pas ce qui est fait pour lui. Pour corriger cela, il faut d'abord arriver à des résultats tangibles. Ça ne sert à rien de parler de 150 projets pour la Région si, d'une part, on n'a pas la compétence de les réaliser et si, d'autre part, on n'en a pas les moyens… À chaque assemblée, on revoit les progrès en cours sur tellement de projets, que les résultats tardent à venir. Ce que nous comptons faire cette année, c'est cibler des projets prioritaires qui donneront des résultats quantifiables à court et moyen terme. Il est aussi essentiel que la COI soit perçue comme une institution de grande transparence. Elle est redevable à ceux qui y contribuent. Sur ce point, nous sommes en train de mettre au jour l'audit de la COI depuis cinq ans.

S'imposer une discipline de résultats

– L'organisation régionale dépend financièrement de l'Europe. Les États contribuent-ils assez au budget de la Commission ?

– Les États s'impliqueront davantage s'ils voient plus de résultats concrets. Il faut que la COI soit visible sur ce terrain. Si on s'éloigne de cet objectif, on se perd dans des rêves. La COI doit contribuer au mieux-vivre des citoyens de la Région. Pour cela, nous devons quantifier un programme d'actions avec des points de performance précis dans le temps. On doit s'imposer une discipline de résultats.

– Quels seront les projets prioritaires de la présidence mauricienne ?

– L'économie bleue va dominer la vie de nos îles pendant les décennies à venir. L'exploitation des ressources maritimes doit être durable, soutenable. La protection de ce vaste océan est de notre responsabilité pour les générations



Vishnu Seetanah Lutchmeenaraidoo, ministre des Affaires étrangères de l'île Maurice, est optimiste quant à l'avenir de la COI.

à venir. Nous devons, pour cela, établir un système de surveillance qui permette à notre région de ne pas être dans le viseur des pilleurs.

À La Réunion, nous avons un système satellitaire qui permet de situer dans la région les mouvements de vaisseaux. Et nous avons établi, avec Bruxelles, un programme qui nous permet de quantifier la pêche sur chaque bateau. Il est nécessaire d'échanger ces informations au niveau régional parce que nous devons prendre des mesures rapides, tout comme dans le domaine sanitaire. Des risques existent dans la Région – la piraterie, le terrorisme, le trafic de drogue – d'où l'importance de cet échange rapide d'informations.

Des États océaniques

– N'est-ce pas difficile à mettre en place alors que chaque territoire pense d'abord à lui ?

– Nous sommes des îles, nous avons tendance à nous enfermer sur nous-mêmes, à croire qu'il n'y a que cette petite pierre que le bon Dieu a jetée pour nous dans l'océan. Or les pays de la COI contrôlent peut-être une masse d'océan qui est l'une des plus importantes de la planète.

Ce que j'essaie de faire comprendre aux Mauriciens, c'est que nous sommes un État océanique qui implique une vision qui dépasse largement notre terre. J'aime cette approche: ça élargit les perspectives de croissance économique. De plus, nous sommes à une croisée de chemins. Nous assistons à la naissance d'une nouvelle époque. Nos îles ont intérêt à se mettre ensemble.

– Dans l'intérêt de la croissance de chacun des pays ?

– À Maurice, nous avons la vision aujourd'hui d'un État océanique. Nous avons développé trois nouveaux piliers économiques qui vont permettre, dans les années à venir, une croissance de plus de 50 % du PIB. Il s'agit de cette économie bleue, mais aussi du développement d'un hub maritime qui n'est nullement en compétition avec le port de La Réunion. Le troisième pilier, c'est l'Afrique. Ce continent est incontournable, au niveau de l'intégration régionale. Nous avons des choses à partager avec l'Afrique. Nous menons une stratégie africaine très puissante. Nous avons, par exemple, des accords avec le Ghana. Cette coopération, ce sont des dizaines de milliards de dollars d'investissements. Nous pouvons être, au niveau régional, la porte d'entrée pour les financements en Afrique. Tous les projets de financement passent par une structure légale qui permet de bénéficier d'avantages énormes.

Nous avons aussi une instance de la Banque mondiale qui nous donne une couverture d'assurance contre les risques politiques et de non-transfert de devises. Ce projet est soutenu par la Banque mondiale, mais aussi par le FMI et Bruxelles. Ils sont tous derrière nous. C'est grâce à ces supports qu'on est en train de foncer.

– Et au niveau de la coopération régionale ?

– Nous avons un projet trilatéral qui tombe sous Interreg V, où les besoins de maïs de Maurice et de La Réunion sont combinés. Et le maïs sera produit à Madagascar. C'est un projet concret qui va marcher. Nous sommes déjà en discussion avec le président malgache pour les terres et j'ai une réunion de travail avec Interreg V cet après-midi [mardi après-midi] pour voir de quelle façon on peut opérer. C'est un exemple de ce que l'on peut faire ensemble au niveau régional. La sécurité alimentaire reste un dossier prioritaire. Madagascar a de grands potentiels et de grands défis à relever. Ils ont des terres fertiles, la capacité de produire mais encore un problème de coordination. Autre exemple concret où nous pouvons travailler ensemble ? Celui de l'aquaculture.

– L'intégration des îles dans leur environnement régional est-elle une nécessité ?

– Nous sommes une famille de nations disposées à vivre ensemble. Nous devons développer en nous la conviction que, malgré les difficultés, l'intégration régionale est une nécessité. Nous sommes à la fin d'une époque, nous arrivons à un chaos qui annonce une nouvelle société, plus juste et plus équitable. Nous avons le choix de subir ce chaos ou se dire qu'il est la conséquence naturelle d'un système qui a fait son temps et qui demande à être remplacé. Nous sommes à la croisée des chemins. La région ne peut pas ne pas en tenir compte. Nous devons nous entendre avec nos voisins, nos proches, notre famille. Parce que nous allons vivre des moments difficiles… Depuis la crise financière de 2009, la dette mondiale a plus que doublé. On n'a jamais vécu une telle situation. On n'avance plus, on recule. Le système est arrivé au bout. On doit apprendre à vivre de manière différente.

– Vous évoquez une gestion commune des ressources maritimes au niveau régional alors que la France et Maurice n'arrivent pas à s'entendre sur la cogestion des ressources à Tromelin…

– On a fait un pas quand même. En 1984, j'ai rencontré le président Mitterrand et nous avions déjà discuté de Tromelin. Il m'avait dit qu'il fallait aller vite et mettre en place un comité pour travailler sur ce sujet. Les deux pays ont tout de même accepté le principe d'une gestion commune mais en pleine période électorale, ce n'était pas le meilleur moment pour faire ratifier cet accord de gestion commune par l'Assemblée nationale.

Ouverture du ciel régional

– De même, vous évoquez une complémentarité entre les deux ports qui sont plutôt en concurrence…

– Pendant longtemps, nous nous sommes considérés comme des concurrents. C'est cette mentalité qui a été développée entre les îles de l'océan Indien. Cette peur de l'autre a gêné la coopération régionale. Mais nous sommes complémentaires. Il y a trois semaines, le président du Kenya m'a dit qu'il était d'accord pour développer, avec Maurice le port de Mombasa. Un port moderne à La Réunion, à Maurice et à Mombasa, ça favorise le commerce maritime international et régional. Je le vois comme ça. Il y a assez à manger pour tout le monde.

– En matière de connectivité aérienne, où en est le projet de compagnie « low cost » porté par la COI ?

– J'étais aux Seychelles dernièrement et je suis rentré impressionné. Les Seychelles ont fait aboutir une alliance stratégique avec Etihad et une politique de ciel ouvert. À l'aéroport de Mahé, on voit des avions de cette compagnie, mais aussi de Qatar airways, de Turkish Airlines, d'Emirates, d'Ethiopian. Cette ouverture du ciel a entraîné un taux de croissance de près de 30 % au niveau des entrées touristiques. On doit avoir l'humilité d'apprendre quand un pays de la Région fait très bien. Cette stratégie aérienne a permis le développement du secteur touristique de 10 à 15 %.

– La solution d'une meilleure connectivité aérienne passe donc par l'ouverture du ciel ?

– Je dis que la Région n'est pas obligée de trouver la solution dans une compagnie régionale. Il est possible qu'une des compagnies émerge et puisse offrir ce service. On se pose des questions illogiques. On dit que si cette compagnie est autorisée à faire ce qu'elle veut, notre compagnie nationale va en pâtir. C'est une réaction que nous avons, nous, à Maurice. Mais par exemple, avant de faire son alliance stratégique, Air Seychelles a dû limoger la moitié du personnel. Ça demande du courage politique.

– Avec derrière un coût social…

– Il y a eu réduction du personnel, mais c'est reparti au point de départ, avec le recrutement d'un nouveau staff, plus jeune.

– La Commission de l'océan Indien doit-elle évoluer en communauté ?

– Nous avons demandé une étude sur cette transition. Si les pays membres sont d'accord, on ira de l'avant.

Voyager plus facilement

– Cela va-t-il favoriser une meilleure circulation des personnes, aujourd'hui difficile ?

– C'est plus subtil. La souveraineté nationale implique qu'un pays puisse ne pas s'ouvrir totalement à la circulation des hommes. Dans cette recherche d'intégration, il faut accepter que chaque pays ait ses spécificités. Avec La Réunion, nous souhaitons que les hommes d'affaires mauriciens puissent venir y travailler sans problème. J'en ai parlé avec le préfet. Le dossier avance. Les problèmes venaient peut-être de la Chambre de commerce de Maurice. Le ministère va devoir cordonner les demandes des hommes d'affaires afin qu'ils puissent avoir un document qui leur permet de voyager plus facilement.

– Maurice investit déjà beaucoup à La Réunion, les Réunionnais un peu moins à Maurice…

– Les investissements mauriciens sont importants à La Réunion mais ceux de La Réunion sont aussi importants à Maurice. On me dit que les Mauriciens achètent une bière ici, ou telle eau. Mais La Réunion investit aussi beaucoup à Maurice. Nous avons, par exemple, des hôtels réunionnais. Et nous apprenons beaucoup de La Réunion, en matière d'agriculture raisonnée, d'énergies renouvelables, dans les Tic, dans les domaines de la recherche et du développement. Il y a aussi le plan Orsec. Nous travaillons à un tel plan au niveau régional pour prévenir des événements exceptionnels. La Réunion a beaucoup de choses à exporter, et notamment des savoir-faire.

Propos recueillis par Frédéric BANC

LEMAURICIEN.COM
INDÉPENDANT D'INFORMATION ET D'OPINION

INDIANOCÉANIE : La COI veut changer sa stature politique et diplomatique

Le changement éventuel d'appellation pour devenir la Communauté des États de l'océan Indien évoqué lors d'un conseil extraordinaire en septembre

4 MARCH, 2017



La commission de l'océan Indien pourrait d'ici la fin de l'année connaître un changement de ses statuts pour devenir la communauté des États de l'océan Indien. Cette question a été évoquée par le conseil des ministres qui s'est rencontré mercredi à l'île de La Réunion. Comme l'indique le communiqué diffusé à l'issue de la réunion ministérielle, les ministres ont marqué leur intérêt à soutenir l'évolution de la COI qui passerait par un changement de ses statuts et de son appellation en « Communauté des États ». Le Secrétariat général a été chargé de mettre en place un comité réunissant des représentants et experts des États membres en vue d'en préciser les implications. Cette évolution, si elle est entérinée lors d'une prochaine réunion extraordinaire du Conseil des ministres en septembre prochain, approfondira la stature politique et diplomatique de l'organisation. « Il s'agira d'assurer que la COI puisse, à l'image d'autres organisations internationales, poursuivre son chemin vers plus de collaboration entre États et devienne l'outil le plus précisément adapté au rapprochement des cinq pays membres », a souligné le président sortant du Conseil, Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État français au développement. Le nouveau secrétaire général de l'organisation, Hamadi Bolero, attache une grande importance cette évolution. « Face à de puissants ensembles régionaux africains, comme le COMESA et la SADC,

qui se sont dotés de structures conformes à leurs ambitions, la COI d'aujourd'hui est diminuée dans sa légitimité juridique et dans sa capacité politique à peser dans les grands choix structurants pour notre région », constate-t-il.
Selon lui, la Commission paritaire multilatérale de niveau ministériel ne pourra faire valoir avec la force qui convient les intérêts de ses États membres et de leurs peuples. « En 2017, le temps est donc venu de décider de l'évolution de notre organisation. Plusieurs rapports d'experts vous ont été soumis avec la synthèse établie à votre attention par le président Abdou Diouf sur cette question fondamentale. Au-delà des espérances ou des hésitations qui accompagnent légitimement cette évolution, notre Conseil a aujourd'hui l'opportunité de dépasser le cadre gestionnaire de sa mission pour répondre aux exigences de l'Histoire et aux intérêts supérieurs de l'Indianocéanie et de ses peuples. C'est ce que l'on appelle la politique dans son essence la plus noble », insiste Hamadi Bolero.
Cette question fera l'objet d'un Conseil extraordinaire, qui sera consacré à l'évolution institutionnelle de l'organisation vers la Communauté des États, en septembre prochain à Maurice. Parmi les autres décisions prises par le conseil des ministres figure le projet de conclusion d'un accord de principe pour l'octroi du statut d'observateur à l'Organisation internationale de la Francophonie sur une base réciproque, conformément à l'accord-cadre signé entre les deux organisations en juin 2016, ainsi qu'à l'Ordre souverain de Malte. Il a aussi été question de la sécurité maritime avec l'opérationnalisation du Centre régional de fusion de l'information maritime basé à Madagascar et du Centre régional de coordination de l'action de l'État en mer aux Seychelles. Les ministres ont également accueilli favorablement l'idée que la COI prenne la présidence du Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes à la suite des Seychelles.
Les ministres ont insisté sur l'importance de la lutte contre les trafics illicites, plus particulièrement le trafic de drogue, avec un appel à créer une structure régionale spécialisée ainsi que la lutte contre le terrorisme, notamment à travers l'échange d'informations entre les services nationaux compétents.
Par ailleurs, la connectivité régionale avec la volonté affichée du Conseil de la COI de voir ces chantiers structurants (aérien, numérique et maritime) bénéficier d'un nouvel appui de l'Union européenne à travers le onzième Fonds européen de développement a été évoquée. Au chapitre de l'adaptation au changement climatique, il a été convenu que la COI soit accréditée auprès du Fonds vert pour le climat afin qu'elle puisse mener

de nouveaux projets d'envergure d'adaptation aux effets du changement climatique pour la région. Les Seychelles présenteront le dossier de la COI au Secrétariat du Fonds vert pour le climat au nom de tous les États. Finalement, il a été question de la valorisation du patrimoine de l'Indianocéanie notamment à travers les projets de l'Iconothèque historique de l'océan Indien et de la Phonothèque de l'océan Indien, qui bénéficient de l'engagement du Conseil départemental de La Réunion.

http://www.lemauricien.com/article/indianoceanie-la-coi-veut-changer-sa-stature-politique-et-diplomatique



COI - Commission de l'Océan Indien

03/03/2017

Saint-Denis de La Réunion, le 2 mars 2017 - Le Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien (COI) s'est tenu à Saint-Denis de La Réunion le 1er mars 2017. Les ministres des cinq Etats membres ont débattu de l'évolution de l'organisation unanimement reconnue pour son rôle actif en faveur du développement durable de l'Indianocéanie et de la défense des intérêts spécifiques de ses Etats membres insulaires. Cette réunion a été l'occasion pour Jean-Marie Le Guen, Secrétaire d'Etat français au Développement et à la Francophonie et Président du Conseil, de transmettre la présidence de la COI à Vishnu Lutchmeenaraidoo, ministre mauricien des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international. Le Conseil des ministres a pris une quarantaine de décisions qui traitent des actions prioritaires de la COI dans les domaines de la sécurité, du climat, de l'environnement, de la connectivité ou encore de la sécurité alimentaire.

Les ministres du Conseil de la COI ont marqué leur intérêt à soutenir l'évolution de la COI, ce qui passerait par un changement de ses statuts et de son appellation en « Communauté des Etats ». Ils ont ainsi demandé au Secrétariat général de mettre en place un comité réunissant des représentants et experts des Etats membres en vue d'en préciser les

implications. Cette évolution, si elle est entérinée lors d'une prochaine réunion extraordinaire du Conseil des ministres en septembre prochain, approfondira la stature politique et diplomatique de l'organisation pour que « la COI, à l'image d'autres organisations internationales, poursuive son chemin vers plus de collaboration entre Etats et devienne l'outil le plus précisément adapté au rapprochement des cinq pays membres », comme l'a souligné le président sortant du Conseil. Le chef de la diplomatie mauricienne et nouveau président du Conseil a, de son côté, mis en valeur « le destin commun » des îles de l'Indianocéanie appelant ainsi à plus d'intégration, en particulier économique.

Durant leurs travaux, les ministres du Conseil ont fixé le cap des activités de l'organisation pour les prochains mois en prenant des décisions portant, entre autres, sur :

- Un accord de principe pour l'octroi du statut d'observateur à l'Organisation internationale de la Francophonie sur une base réciproque, conformément à l'accord-cadre signé entre les deux organisations en juin 2016, ainsi qu'à l'Ordre souverain de Malte ;

- La sécurité maritime avec l'opérationnalisation du Centre régional de fusion de l'information maritime basé à Madagascar et du Centre régional de coordination de l'action de l'Etat en mer aux Seychelles. Les ministres ont également accueilli favorablement l'idée que la COI prenne la présidence du Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes à la suite des Seychelles ;

- La lutte contre les trafics illicites, plus particulièrement le trafic de drogue, avec un appel à créer une structure régionale spécialisée ainsi que la lutte contre le terrorisme, notamment à travers l'échange d'informations entre les services nationaux compétents ;

- La connectivité régionale avec la volonté affichée du Conseil de la COI de voir ces chantiers structurants (aérien, numérique et maritime) bénéficier d'un nouvel appui de l'Union européenne à travers le 11e Fonds européen de développement ;

- La sécurité alimentaire afin d'entamer rapidement les activités du programme régional de sécurité alimentaire et nutritionnel (PRESAN) ;

- L'adaptation au changement climatique par l'accréditation de la COI

auprès du Fonds vert pour le climat afin qu'elle puisse mener de nouveaux projets d'envergure d'adaptation aux effets du changement climatique pour la région. Les Seychelles présenteront le dossier de la COI au Secrétariat du Fonds vert pour le climat au nom de tous les Etats ;

- La valorisation du patrimoine de l'Indianocéanie notamment à travers les projets de l'Iconothèque historique de l'océan Indien et de la Phonothèque de l'océan Indien qui bénéficient de l'engagement du Conseil départemental de La Réunion.

Le 32e Conseil des ministres de la COI s'est donné rendez-vous en septembre 2017 à Maurice pour un Conseil extraordinaire qui sera consacré à l'évolution institutionnelle de l'organisation vers la « Communauté des Etats » ainsi qu'aux questions administratives et budgétaires.

http://www.newspress.fr/Communique_FR_301371_5825.aspx

Témoignages
JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

Conseils des ministres de la COI : où sont les élus de La Réunion ?

Recul de la responsabilité réunionnaise

3 mars 2017

Mardi, les cérémonies d'ouverture et de clôture du 32e Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien n'ont pas vu un seul élu réunionnais prendre la parole. Ce n'était pas le cas lorsque Paul Vergès était président du Conseil régional, car conformément à la loi Paul Vergès représentait La Réunion au sein de la COI et signait des accords de coopération au nom de la France avec nos voisins dans les domaines relevant de la coopération. Cette régression de la responsabilité interroge sur la capacité des élus réunionnais à défendre les intérêts de la population.



Aucun élu réunionnais chef de délégation au Conseil des ministres de la COI, ce n'était pas le cas quand Paul Vergès était président de la Région Réunion.

Depuis la loi d'orientation pour l'outre-mer en 2000, les élus de La Réunion ont de nouvelles compétences en matière de coopération régionale. Ils peuvent représenter la France dans des organisations internationales, et signer des accords en son nom. Ces dispositions sont décrites dans notamment dans deux articles du Code des collectivités territoriales.

L'article L3441-3 stipule que :

« Dans les domaines de compétence de l'Etat, les autorités de la République peuvent délivrer pouvoir au président du conseil général des départements d'outre-mer pour négocier et signer des accords avec un ou plusieurs Etats ou territoires situés, selon le cas, dans la Caraïbe, au voisinage de la Guyane ou dans la zone de l'océan Indien, ou avec des organismes régionaux des aires correspondantes, y compris des organismes régionaux dépendant des institutions spécialisées des Nations unies.

Dans le cas où il n'est pas fait application des dispositions de l'alinéa ci-dessus, le président du conseil général ou son représentant peut être associé, ou participer au sein de la délégation française, aux négociations d'accords de même nature.

Le président du conseil général peut être chargé par les autorités de la République de les représenter au sein d'organismes régionaux relevant des catégories mentionnées au premier alinéa du présent article. Les autorités de la République le munissent des instructions et pouvoirs nécessaires. »

L’article L4433-4-2 précise que :

« Dans les domaines de compétence de l’Etat, les autorités de la République peuvent délivrer pouvoir au président du conseil régional de Guadeloupe, de Martinique, de Guyane et de la Réunion pour négocier et signer des accords avec un ou plusieurs Etats ou territoires situés, selon le cas, dans la Caraïbe, au voisinage de la Guyane ou dans la zone de l’océan Indien, ou avec des organismes régionaux des aires correspondantes, y compris des organismes régionaux dépendant des institutions spécialisées des Nations unies.

Dans le cas où il n’est pas fait application des dispositions de l’alinéa ci-dessus, le président du conseil régional ou son représentant peut être associé ou participer, au sein de la délégation française, aux négociations d’accords de même nature.

Le président du conseil régional peut être chargé par les autorités de la République de les représenter au sein des organismes régionaux relevant des catégories mentionnées au premier alinéa. Les autorités de la République le munissent des instructions et pouvoirs nécessaires. »

Avant la COI, la conférence des partis progressistes

Pour La Réunion, de telles mesures se justifient pour sa représentation dans la Commission de l’océan Indien. Elle n’est en effet pour rien dans la création de la COI. Cette dernière est le résultat de rencontres initiées par les organisations progressistes du Sud-Ouest de l’océan Indien dans les années 1970. Elles rassemblaient notamment des partis politiques représentant d’anciennes colonies situées dans notre région. Le Parti communiste réunionnais y portait la voix de La Réunion.

Quand les États ont choisi de constituer la COI, le problème de l’adhésion de La Réunion s’est posé car notre île n’est pas un État indépendant à la différence de ses voisins. Le problème a été réglé par la création d’un membre hybride, dénommé France/Réunion, car La Réunion est une partie de la République, État indépendant. Mais cela ne voulait pas dire que nos voisins accueillaient en leur sein une ancienne puissance coloniale de l’océan Indien. Le but était de permettre à La Réunion d’entrer dans la COI.

La loi d’orientation de décembre 2000 permettait donc de réconcilier La Réunion avec l’histoire de la création de la COI. Elle donnait la possibilité aux élus d’assumer leurs responsabilités en siégeant au sein du Conseil des ministres de la COI, et en signant les relevés de décisions et accords

de coopération conclus dans ces rencontres, au même titre que les représentants de nos voisins.

Quand Paul Vergès était président de la Région, il avait la délégation de la France pour participer aux discussions. Ce qui signifie que c'est un Réunionnais qui représentait La Réunion dans la COI.

Des élus complices d'un recul de responsabilité

La Réunion a accueilli les deux derniers Conseils des ministres de la COI. Lors des cérémonies d'ouverture et de clôture, c'est à chaque fois un secrétaire d'État ayant fait un voyage de 10.000 kilomètres qui s'est exprimé. Aucun Réunionnais n'était à la tribune. Cerise sur le gâteau, les débats étaient animés par un ambassadeur dont le bureau se situe à Paris.

Lors de ces deux événements, des élus de La Réunion étaient présents dans la salle. Aucun ne s'est levé pour manifester sa réprobation devant ce recul de la responsabilité réunionnaise. Ce qui signifie donc que cette reprise en main par la France s'est faite avec leur consentement.

Avec Paul Vergès président de la Région, une telle situation ne serait jamais arrivée. La France n'aurait sans doute même pas essayé de montrer ouvertement son refus de faire confiance aux représentants que les Réunionnais se sont choisis. Autrement dit, le gouvernement a profité de la faiblesse des dirigeants actuels pour marcher dessus, sachant qu'ils n'oseront pas se révolter pour que la voix des Réunionnais soit entendue. Ces élus ne sont donc pas étrangers à un recul de la responsabilité réunionnaise qu'ils ont choisi par leur silence d'assumer.

M.M.

http://www.temoignages.re/politique/actualites/conseils-des-ministres-de-la-coi-ou-sont-les-elus-de-la-reunion,88972

COI devient Communauté des Etats!

2 mars 2017

Le Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien (COI) s'est tenu à Saint-Denis de La Réunion le 1er mars 2017. Les ministres des cinq Etats membres ont débattu de l'évolution de l'organisation unanimement reconnue pour son rôle actif en faveur du développement durable de l'Indianocéanie et de la défense des intérêts spécifiques de ses Etats membres insulaires. Cette réunion a été l'occasion pour Jean-Marie Le Guen, Secrétaire d'Etat français au Développement et à la Francophonie et Président du Conseil, de transmettre la présidence de la COI à Vishnu Lutchmeenaraidoo, ministre mauricien des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international. Le Conseil des ministres a pris une quarantaine de décisions qui traitent des actions prioritaires de la COI dans les domaines de la sécurité, du climat, de l'environnement, de la connectivité ou encore de la sécurité alimentaire.

Les ministres du Conseil de la COI ont marqué leur intérêt à soutenir l'évolution de la COI, ce qui passerait par un changement de ses statuts et de son appellation en « Communauté des Etats ». Ils ont ainsi demandé au Secrétariat général de mettre en place un comité réunissant des représentants et experts des Etats membres en vue d'en préciser les implications. Cette évolution, si elle est entérinée lors d'une prochaine réunion extraordinaire du Conseil des ministres en septembre prochain, approfondira la stature politique et diplomatique de l'organisation pour que « *la COI, à l'image d'autres organisations internationales, poursuive son chemin vers plus de collaboration entre Etats et devienne l'outil le plus précisément adapté au rapprochement des cinq pays membres* », comme l'a souligné le président sortant du Conseil. Le chef de la diplomatie mauricienne et nouveau président du Conseil a, de son côté, mis en valeur « *le destin commun* » des îles de l'Indianocéanie appelant ainsi à plus d'intégration, en particulier économique.

http://www.agencepresse-oi.com/coi-devient-communaute-des-etats/

Commission de l'océan Indien : Veille sanitaire renforcée à l'échelle régionale



3 mars 2017 0

L'action régionale en faveur de la santé publique, sous l'égide de la Commission de l'océan Indien, passe à une étape supérieure. A l'occasion du 32e Conseil des ministres de la COI, tenu le 1er mars à La Réunion, Mohamed Bacar Dossar, ministre comorien des Affaires étrangères, Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'Etat français au Développement et à la Francophonie et président du Conseil de la COI, Vishnu Lutchmeenaraidoo, ministre mauricien des Affaires étrangères, Béatrice Atallah, ministre malgache des Affaires étrangères, et Jean-Paul Adam, ministre seychellois de la Santé, ont signé une Charte qui institutionnalise et pérennise le réseau de Surveillance épidémiologique et de gestion des alertes (SEGA) *« One Health ».*

L'épidémie de chikungunya, qui a touché en 2005 et 2006 des centaines de milliers de personnes dans la région, a servi de révélateur aux pays membres de la COI (Union des Comores, Madagascar, Maurice, La Réunion/France, Seychelles). Mieux informés, ils auraient pu davantage se préparer et limiter les impacts. Les systèmes d'alerte ont montré des

défaillances, manquant de personnel qualifié, d'informations et de communication entre eux. Les maladies infectieuses (dengue, grippe, rougeole, choléra…) peuvent se propager très vite d'une île à l'autre et avoir des conséquences économiques et sociales désastreuses sur les populations. Les risques sanitaires sont partagés par tous les pays de la COI. La riposte doit donc être régionale.

Conscients de ces enjeux, les Ministres de la Santé de la COI se sont engagés en 2006 à mettre en réseau leurs services publics de surveillance des maladies (Réseau SEGA), afin de développer une veille sanitaire active et renforcer leurs capacités d'action pour détecter au plus tôt les épidémies et réduire leur impact sur les populations. Ainsi est né en 2009 le réseau SEGA *« One Health »*, financé par l'Agence française de développement et qui mobilise plus de 250 professionnels en santé publique et en santé animale de la région.

Les États membres de la COI sont ainsi mieux armés face au risque sanitaire. Concrètement, le réseau intervient dans les situations de crise, comme il l'a fait lors de l'épidémie de fièvre aphteuse qui a touché Maurice en 2016. Il facilite l'échange d'informations sanitaires entre les services nationaux, dote des laboratoires et autres services en équipements, mobilise des experts et forme des épidémiologistes de terrain.

La Charte signée par les ministres du Conseil de la COI est un document fondateur par lequel les États membres confirment leur engagement à soutenir le Réseau SEGA « One Health » considéré comme un instrument efficace à la veille sanitaire et à l'intervention dans les situations de crise. Cette Charte fait également de l'Unité de veille sanitaire de la COI le premier département technique de l'organisation qui pourra dès lors mettre en œuvre un programme global en faveur de la santé publique régionale. A cet égard, l'AFD a déjà indiqué sa volonté de poursuivre son appui en finançant une troisième phase de projet sur la période 2018-2022 à hauteur 10 millions d'euros.

http://www.infomaurice.net/commission-de-locean-indien-veille-sanitaire-renforcee-a-lechelle-regionale/

Tourisme

La Tourism Promotion Association pour une meilleure ouverture aérienne

4 MAR 2017



Les membres de la TPA ont rencontré la presse, samedi 4 mars.

«Maurice a besoin d'ouvrir son espace aérien…» Tel est l'avis de Mohamad Neezam Jeetoo, le président de la *Tourism Promotion Association* (TPA). Ce dernier intervenait lors d'un point de presse, à Port-Louis, samedi 4 mars. *«La TPA souhaite booster le secteur touristique. Elle se concentre, pour le moment, sur certains marchés spécifiques dont l'Afrique du Sud»*, a fait ressortir le président.

Lors de son allocution, le président de la TPA est également revenu sur la compagnie aérienne Air AsiaX qui a mis fin à ses opérations à Maurice. Selon lui, *«l'arrivée d'Air AsiaX avait été bien accueillie mais que cinq mois ne suffisent pas pour juger ce projet»*. Mohamad Neezam Jeetoo n'a pas souhaité faire de commentaires sur le départ de la compagnie aérienne.

Mahamad Neezam Jeetoo est aussi revenu sur les résultats du secteur touristique dévoilés au courant de la semaine. Il soutient que *«la*

croissance du nombre de touristes à Maurice est due aux efforts du gouvernement.» Il a ajouté que «*d'ici la fin de 2017 il y aura une augmentation plus considérable*».

La TPS a également profité de cette rencontre pour dévoiler son programme pour l'année 2017. Plus d'une dizaine d'activités sont prévus. Parmi, un trekking au Morne Brabant en mai et une *Open Fun Day* au Domaine de l'Etoile durant le mois de juillet.

https://www.lexpress.mu/article/301486/tourism-promotion-association-pour-une-meilleure-ouverture-aerienne

Sécurité Maritime

Sécurité maritime : Replacer Madagascar au centre du monde

6 MARS 2017



Le port de Toamasina est appelé à jouer un rôle de premier ordre dans les régions Afrique et Océan Indien.

Le dialogue public-privé qui a eu lieu dernièrement entre le ministère de l'Industrie et le secteur privé est un pas important vers la mise en place d'une sécurité maritime fiable via le code ISPS

Parfois, il faut revenir à l'essentiel. Par exemple le port de Tomasina, véritable poumon économique de Madagascar, qui concentre à lui seul 75% des échanges maritimes du pays. Des échanges qui représentent 90% des échanges commerciaux de la Grande Ile avec le reste du monde. Autant dire que le port de Tomasina est d'une importance capitale pour l'économie malgache.

Collaboration intelligente. Comme chacun le sait, ce port a été modernisé en profondeur ces dernières années, au niveau de la manutention, du stockage, du système d'exploitation. Grace à une collaboration intelligente entre les pouvoirs publics et les groupes privés,

le port de Tomasina peut afficher sa fierté d'être devenu l'un des 5 ports africains les plus productifs. D'une façon plus générale, c'est plus de 2000 navires qui circulent dans les eaux territoriales malgaches… par jour ! C'est évidemment un atout considérable pour le développement économique de Madagascar, comme l'a souligné le Président Hery Rajaonarimampianina lui-même lors de la conférence sur l'Océan Indien au Carlton le 23 février dernier. Et s'il faut souligner que la grande majorité de ces flux est enregistrée au niveau de l'Océan Indien, qu'en est-il réellement du suivi réel de ces navires au niveau des autorités malgaches ? Surtout bien sûr concernant ceux qui viennent mouiller dans nos ports.

L'unification des systèmes de contrôles maritimes entre les pays. La Chartes de Lomé, le Code de conduite de Djibouti, les ateliers de travaux à Abidjan, les recommandations des principaux acteurs économiques, les phases de test de sécurité associant de nombreux pays… la coopération en termes de sécurité maritime se renforce mois après mois autour d'une vision commune : le développement des échanges, préservation de la biodiversité et la sécurité. Chacun de ces trois aspects étant liés l'un à l'autre. Sans sécurité par exemple, le développement des échanges, et donc la croissance économique d'un pays, ne peut se faire en toute maitrise et en toute indépendance. Cette question a d'ailleurs été au cœur de *l'atelier de travail de l'intégration stratégique pour la sécurité maritime* durant le mois de février. Très concrètement, cet atelier, organisé par le CESA, qui concernait tous les pays africains et Madagascar, sous l'égide des Etats-Unis, mettait sur la table des questions essentielles pour tout gouvernement voulant garder le contrôle de ses côtes : *« Quel a été l'impact de l'évolution des menaces maritimes sur votre force maritime nationale ? »*, ou bien *« Quelles sont les menaces maritimes les plus graves pour votre pays ? »*, ou encore *« Quel cadre sera le plus efficace pour permettre à votre pays de faire face aux défis de création de capacités maritimes nationales afin de lutter contre les menaces maritimes ? »*.

Et c'est cette dernière question qui porte matière à réflexion, tant la menace maritime est aussi diverse qu'en forte progression. Selon l'APSA (l'architecture de paix et de sécurité africaine), un bon nombre de pays ne sont pas encore en mesure de se sécuriser face à la piraterie, le terrorisme et le trafic. Car même lorsque les armées font un bon travail de surveillance et de défense, beaucoup de menaces passent encore entre les mailles du filet. L'immense travail de coopération en termes de sécurité maritime qui se développe dans chaque région du monde, à commencer

par l'Océan Indien, devra servir justement à prêter main forte à la surveillance militaire. Notamment au niveau des systèmes de contrôle et des outils juridiques. Et pour que cette coopération soit efficace, il faut que chaque pays parle la même langue sécuritaire et utilise les mêmes outils.

Le cas du code ISPS. Le cas de la mise en place du code ISPS est intéressant. D'abord parce que ce code international, initié par les américains, permet à la fois de mieux coopérer avec les principaux pays de la planète, en sécurisant les échanges maritimes. Mais il permet aussi au pays qui a investi dans la mise en place de ce code ISPS de lui assurer une meilleure souveraineté et une plus grande indépendance au niveau mondial. Nous l'avons vu lors de la mise en place de ce code en Côte d'Ivoire, au Mozambique, en Tanzanie. A chaque fois, le gouvernement du pays concerné a repris en main la sécurité maritime, donnant ainsi une réelle crédibilité à son économie. Le code ISPS, c'est tout simplement une norme internationale de contrôle des ports et des navires, pour toute marchandise qui entre et qui sort dans un pays. Avec la possibilité donc d'avoir une meilleure maitrise dans la lutte contre les trafics, la concurrence déloyale, la piraterie et le terrorisme. Pour qu'un pays soit conforme à la norme ISPS, il faut tout d'abord qu'il s'engage pour cela. Mais aussi et surtout, qu'il investisse dans du matériel, de l'équipement et de la formation. Plus de 100 millions d'euros d'investissement sont par exemple nécessaires à l'Etat malgache pour se conformer à la norme ISPS et ainsi répondre aux recommandations de ses partenaires. Créant au passage de nombreux emplois.

Le cas de Madagascar. A Madagascar, le système BSC (bordereau de suivi des cargaisons) géré par la douane fonctionne bien. Son objectif est de dédouaner toute marchandise arrivant dans le pays, permettant ainsi une maitrise sur les factures et l'aspect fiscal des échanges commerciaux internationaux. Seulement, pour assurer entièrement l'aspect sécuritaire, il faudrait y ajouter une déclaration préalable sur l'ensemble de ce que peut contenir un navire, personnel inclus. C'est le rôle du code ISPS. Le code ISPS permet donc de supprimer les risques au niveau de la marchandise, mais aussi au niveau des navires qui seront parfaitement identifiés avant leur arrivée même. Et enfin la norme ISPS permettra aux ports malgaches eux-mêmes d'être mieux côtés au niveau international. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, comme le souligne régulièrement les instances internationales, notamment américaines. Car seul le port de Toamasina a bénéficié d'une dérogation afin de ne pas trop le pénaliser au

vu de son importance dans l'économie malgache. Mais une dérogation n'est pas une mise aux normes…

Souveraineté nationale. Est-ce qu'une simple dérogation est en effet suffisante pour qu'un pays puisse s'affirmer à l'international sur le long terme ? Et c'est là toute l'importance de l'ISPS. Cette norme peut servir à asseoir la souveraineté nationale malgache aux yeux de ses partenaires. L'investissement est certes lourd, mais le financement doit faire l'objet d'une concertation entre les différents acteurs malgaches. Une réunion public/privés, sous l'égide du Ministère de l'Industrie et du développement du Secteur privé, a d'ailleurs déjà eu lieu dans ce but. Un dialogue nécessaire, pour aller de l'avant dans un dossier dans lequel tout le monde a à gagner. A commencer par Madagascar lui-même, qui deviendra maître de sa stratégie maritime. Pour ne plus être un pays éloigné de tout, mais le pays au centre du monde.

Antsa R.

http://www.midi-madagasikara.mg/economie/2017/03/06/securite-maritime-replacer-madagascar-au-centre-du-monde/

Changements Climatiques

LEMAURICIEN.COM
INDÉPENDANT D'INFORMATION ET D'OPINION

CHANGEMENT CLIMATIQUE : « Nous devons agir maintenant » selon Étienne Sinatambou

6 March, 2017



Intervenant jeudi dernier au Labourdonnais Waterfront Hotel, Port-Louis, à l'ouverture d'un atelier pour le lancement de l'Élaboration d'une stratégie nationale d'adaptation des zones côtières, le ministre de l'Environnement et du Développement durable, Etienne Sinatambou, a exhorté les Mauriciens « à agir maintenant » pour lutter contre le changement climatique. D'une île vulnérable, il ambitionne de faire de Maurice un État insulaire en développement résilient au changement climatique. « En tant que ministre, père et patriote, j'exhorte chacun parmi vous à s'engager totalement dans cette lutte contre le changement climatique (voir encadré) et nous devons agir maintenant », a lancé jeudi dernier Étienne Sinatambou. « Nous pouvons avoir toute la volonté politique voulue, ainsi qu'une planification à court, moyen ou long terme au niveau du pays, cependant tout cela ne suffira pas pour combattre le changement climatique. Chacun d'entre nous doit faire de cette lutte une affaire personnelle », a insisté le ministre. Pour Étienne Sinatambou, l'organisation de cet atelier « est un pas en avant dans cette transition qui nous portera d'une île vulnérable, à un État insulaire en développement résilient au changement climatique ». « Ce voyage sera long et laborieux. Nous devons alors être déterminés à travailleur sans relâche pour

atteindre notre objectif commun : une île qui peut absorber le choc du changement climatique à travers la résilience et qui peut construire un avenir digne pour nos enfants », a-t-il ajouté. Le ministre a expliqué que l'élaboration d'une stratégie nationale d'adaptation des zones côtières au changement climatique est un projet d'intérêt national. « Il sera réalisé en pleine consultation avec tous ceux concernés ainsi qu'avec les bénéficiaires afin que toutes les communautés comprennent les concepts et peuvent y adhérer », a-t-il poursuivi. « Les zones côtières sont très importantes pour notre économie en termes de tourisme local ou international, ainsi que pour la pêche. L'avenir de notre industrie touristique est la principale préoccupation de cette stratégie nationale d'adaptation de nos zones côtières au changement climatique parce que nos revenus, en termes de devises étrangères, et tant d'emplois, sont à risque », dit le ministre. Ce dernier a révélé qu'il y a 100 plages publiques autour de l'île, d'une longueur totale de 32 km, et faisant 12 % de nos côtes, dont 23 % ont connu une érosion accélérée durant ces dix dernières années. « D'autre part, des 104 hôtels enregistrés, 86 sont pieds dans l'eau. Ces plages représentent 92,5 % de notre capacité d'accueil », a-t-il ajouté. C'est pourquoi, a poursuivi l'orateur, que Maurice doit devenir résiliente aux impacts du changement climatique, dont fait partie l'érosion côtière, avec la montée des eaux. « Nous nous embarquons pour cette raison, au niveau politique, dans le développement d'une stratégie nationale d'adaptation de nos zones côtières au changement climatique. Cela impliquera également une révision des meilleures pratiques internationales plus appropriées pour les Petits États insulaires en développement (SIDS) dans le contexte de la gestion des zones côtières. Ce qui va permettre au gouvernement de prendre des décisions avisées dans l'intérêt du public et allouer les ressources nécessaires pour la réalisation des projets côtiers qui s'ensuivront », a-t-il indiqué. Ce projet bénéficie du soutien technique des consultants belges AGRER Co Ltd.

Modification du climat

Le changement climatique désigne l'ensemble des variations des caractéristiques climatiques en un endroit donné, au cours du temps : réchauffement ou refroidissement. Toutefois certaines formes de pollution de l'air, résultant d'activités humaines, menacent depuis quelque 50 ans de modifier le climat durablement le climat de la terre, dans le sens d'un réchauffement global. Ce phénomène peut entraîner des dommages importants et dans bien des cas irréversibles : perturbation du cycle de l'eau, élévation du niveau des mers, accentuation des événements

climatiques extrêmes (sécheresses, inondations, cyclones…), déstabilisation des forêts, menaces sur les ressources d'eau douce, difficultés agricoles, désertification, réduction de la biodiversité, extension des maladies tropicales, menace de disparition de certains espaces côtiers, en particulier les deltas, les mangroves, les récifs coralliens, les plages (érosion), entre autres, selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (1995).

http://www.lemauricien.com/article/changement-climatique-nous-devons-agir-maintenant-selon-etienne-sinatambou

Cyclone Enawo : Solidarité envers Madagascar

Madagate.org

COI. Cyclone Enawo: solidarité envers Madagascar
09 MARS 2017



S.E.M. Hamada Madi, Secrétaire général de la COI

Ebène, le 9 mars 2017 - La Commission de l'océan Indien (COI) exprime sa solidarité au peuple et aux autorités de Madagascar alors que le cyclone Enawo laisse derrière lui cinq morts et 12.000 sinistrés, selon le bilan provisoire.

« *Nos pensées fraternelles vont aux familles endeuillées et à toutes celles et ceux qui subissent durement les conséquences des intempéries* », déclare S.E.M. Hamada Madi, Secrétaire général de la COI, actuellement en déplacement aux Comores.

« *J'appelle à la solidarité de tous, en particulier à celle de nos Etats membres et de nos partenaires au développement, pour répondre aux besoins d'urgence qui se font sentir dans la Grande Ile* », ajoute-t-il.

De son côté, la COI, à travers son Réseau de Surveillance épidémiologique et de gestion des alertes (SEGA One Health) mis en place grâce au soutien de l'Agence française de développement, est mobilisée pour intervenir à la demande des autorités sanitaires de Madagascar.

L'Indianocéanie est la troisième région du monde la plus touchée par les catastrophes naturelles. Du fait de sa superficie, Madagascar, Etat le plus peuplé de la région, est particulièrement vulnérable aux catastrophes. C'est pourquoi la COI poursuit ses efforts pour réduire les risques et l'impact des catastrophes naturelles et pour améliorer la résilience de ses Etats membres.

Commission de l'océan Indien

Unité de Communication

Blue Tower, 3ème étage, rue de l'Institut

Ebène, île Maurice
http://madagate.org/communique/declaration/6199-coi-cyclone-enawo-solidarite-envers-madagascar.html